



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 118618

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les délocalisations et, plus particulièrement, sur le rapport d'information déposé par la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale. En effet, ce rapport propose, en matière de politique d'aide aux PME, de faciliter l'accès des PME aux marchés publics notamment par un « Small Business Act » français et européen, à savoir une préférence en faveur des PME sur le modèle des États-Unis. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement sur les délocalisations d'une part et son avis quant à cette proposition d'autre part. - Question transmise à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics vise à rétablir les conditions d'une concurrence saine et ouverte en compensant les handicaps spécifiques dont souffrent les PME, ce que les nouvelles directives européennes sur les marchés publics ne permettent pas complètement puisque les outils qu'elles introduisent (accords-cadres, systèmes d'acquisition dynamiques, procédures dématérialisées) s'appliquent indifféremment à tous les candidats aux marchés. La mise en place, en France, d'un dispositif de type « Small Business Act » nécessite, d'abord, des négociations menées par l'Union européenne (UE) avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'enjeu est également de rétablir un équilibre avec les partenaires de l'UE dont certains (Canada, Corée, États-Unis) ont déjà négocié en 1994 à l'OMC ce type de dérogation en faveur de leurs PME. Les États-Unis en particulier ont mis en place depuis 1953 un Small Business Act (SBA) dont l'efficacité est reconnue pour les PME et auquel ils ne veulent pas renoncer. La France a élaboré un mémorandum qu'elle a transmis aux États membres de l'UE afin de les convaincre ainsi que la Commission demandant à cette dernière de négocier à l'OMC des dispositions permettant de mettre en oeuvre un accès préférentiel à la commande publique et non discriminatoire, pour les PME, indépendamment de leur nationalité. Ce mémorandum insiste toutefois sur la nécessité de ne pas créer de distorsions de concurrence ni de nouvelles charges administratives. À la suite d'une démarche de la France à laquelle s'est jointe l'Italie, le conseil des ministres de l'UE a adopté en février 2007 des conclusions de nature à encourager la recherche de moyens susceptibles d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics au sein de l'UE et également dans le reste du monde. À cette fin, le Conseil a invité la Commission à mener rapidement à bien la révision en cours de l'accord sur les marchés publics en respectant ces objectifs. Le Parlement européen a également adopté une résolution allant dans le même sens. La Commission devra désormais négocier la révision de l'accord sur les marchés publics sur cette base. L'évolution des négociations est suivie avec une particulière vigilance par les autorités françaises. Par ailleurs, sur le plan interne, des réflexions ont été menées parallèlement par le Comité Richelieu (association regroupant des PME de haute technologie) qui a élaboré un rapport proposant en particulier de réserver une part des marchés publics en dessous des seuils européens aux PME innovantes à offres égales ou de fixer, par voie de circulaire, un objectif d'augmentation de cette part à tous les acheteurs publics concernés par ces domaines d'activités. Une autre proposition consisterait à permettre aux acheteurs

publics d'imposer qu'une partie de l'exécution d'un marché public de recherche soit sous-traitée par des PME innovantes et à en faire un critère de choix des offres. Ces propositions sont examinées avec beaucoup d'attention, notamment dans le cadre des travaux de l'observatoire économique de l'achat public consacrés à l'accès des PME à la commande publique.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118618

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1684

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4181